



# Guide

# LAS

2021/2022



---

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon, sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Tous droits réservés © Association Médicale des Etudiants de l'Unité Sud-Ouest (AMEUSO)

# TABLE

## DES MATIERES

<b>Le mot du Doyen de Lyon Sud</b> .....	<b>4</b>
<b>Le mot du Doyen de Lyon Est</b> .....	<b>5</b>
<b>Le mot de la présidente du tutorat</b> .....	<b>6</b>
<b>Présentation des études de santé</b> .....	<b>7</b>
Médecine.....	8
Odontologie.....	11
Maïeutique.....	14
Pharmacie.....	16
Masso-kinésithérapie.....	19
<b>La L.AS</b> .....	<b>21</b>
Inscription en L.AS.....	21
Déroulement de l'année universitaire et enseignements.....	21
QCM.....	23
Méthodologie.....	24
<b>Aides aux Étudiants</b> .....	<b>26</b>
Les Bourses du CROUS.....	26
Résidence CROUS.....	27
Logement.....	27
Impôts.....	29
Santé.....	31
Alimentaire.....	32
Soutien psychologique.....	33
<b>Lexique</b> .....	<b>35</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>39</b>

# Le mot du Doyen de Lyon Sud

“ Chers jeunes étudiants,

Cette première année d'université est une première pour vous, comme pour nous. Toute réforme génère des interrogations, des craintes et des oppositions, et nous comprenons que vous soyez inquiets.

Mais nous allons vous aider. La Faculté Lyon-Sud connaît bien ses étudiants et va vous accompagner en restant disponible pour gérer les problèmes que vous ferez remonter.

Le Tutorat Lyon-Sud élabore ce guide pour vous, pour vous informer des principes et implications pédagogiques de la réforme du premier cycle. Ce guide va répondre à toutes vos questions et va vous rassurer.

Le but de cette réforme est de vous délivrer une formation modernisée et novatrice, vous permettant de devenir des professionnels de santé mieux adaptés aux changements de notre société.

Vous allez aimer devenir des étudiants en santé, nous allons aimer vous entourer pour vous apporter le meilleur enseignement possible.

Bienvenue à la Faculté Lyon-Sud !

**Carole BURILLON**

Doyen de la Faculté Lyon Sud - Charles Mérieux

# Le mot du Doyen de Lyon Est

Le Tutorat, ce sont des étudiants de 2ème et 3ème année de santé au service des étudiants en première année de santé.

Ce sont des étudiants qui étaient à votre place l'an dernier. Ils se mobilisent pour vous aider dans la préparation de l'année. Faites leur confiance ; écoutez-les ; leur stratégie a été gagnante et ils veulent vous la faire partager.

Le Tutorat est soutenu par l'Université. Il est ouvert à tous les étudiants et est gratuit. Il bénéficie du soutien de l'administration et des enseignants qui valident les épreuves proposées. Il vous permet aussi grâce aux colles qu'il organise d'évaluer votre progression.

## **Professeur Gilles RODE**

Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est

## **Professeure Christine VINCIGUERRA**

Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

# Le mot de la présidente du tutorat

Chers futurs étudiants,

C'est avec beaucoup de joie que, au nom de toute l'équipe du Tutorat Mineure Santé, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre université et surtout au sein de la grande famille des facultés de santé de Lyon !

Dans ce guide qui se veut le plus exhaustif possible, vous avez en main toutes les clefs pour préparer au mieux cette année d'entrée dans les études de santé responsable de beaucoup d'inquiétudes... Nous ne pouvons que vous conseiller de le lire le plus soigneusement possible.

Il comprend toutes les informations que nous avons à ce jour, sur la L.AS ainsi que des informations plus larges sur les propositions de l'Université Lyon 1 et sur les aides étudiantes possibles.

Le Tutorat Mineure Santé sera présent tout au long de l'année pour vous accompagner au mieux, tant sur le plan pédagogique que celui de l'orientation et de l'accompagnement psychologique. Nous sommes une association dépendante des facultés et soutenue par l'administration et l'équipe professorale de cette dernière, formée et dirigée par des étudiants bénévoles de 2ème et 3ème année provenant de toutes les filières accessibles à l'issue d'une première année de santé.

Nous ferons notre maximum pour vous proposer des supports pédagogiques de qualité le plus rapidement possible, des entraînements réguliers mais également un soutien permanent, un accompagnement dans votre parcours et une aide en cas de difficulté. Nous cherchons seulement à nous améliorer d'année en année et en ce temps de changements de notre mode de fonctionnement nous aurons plus que jamais le désir d'être à votre écoute.

Toute l'équipe du Tutorat reste toujours disponible et à votre écoute si vous avez la moindre interrogation, et vous souhaite une agréable lecture en espérant qu'elle vous sera profitable.

**DA COSTA Margot & MERLIN Claudine**

Présidentes des Tutorats Lyon Est et Lyon Sud 2021-2022

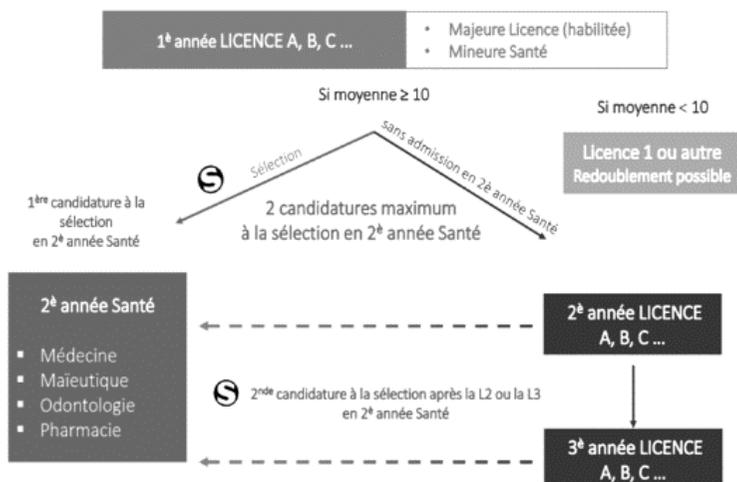
# Présentation des études de santé

La réforme de l'entrée dans les études de santé est le fruit d'une longue réflexion qui a commencé à l'issu d'un discours d'Emmanuel Macron le 18 septembre 2018.

Cette réforme s'articule autour de multiples objectifs dont les principaux sont : la diversification des profils et la modification des conditions de sélection.

Cette réforme a naturellement abouti à la suppression de la PACES et à la création de deux nouvelles voies d'entrée en études de santé : le Parcours Spécifique accès Santé (PASS) et les Licences option Accès Santé (L.AS).

Voici un schéma récapitulatif de la forme de la L.AS (pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter la partie dédiée à celle-ci) :



# Les filières de santé

## Médecine

Il existe autant de manières d'exercer la médecine qu'il existe de spécialités : allant du médecin généraliste à l'anatomopathologiste en passant par le chirurgien, le docteur en médecine peut travailler dans de multiples domaines que ce soit en libéral, en hôpital ou bien en clinique...

Cette diversité fait la richesse du métier mais explique aussi la complexité des études qui y mènent, qui demande l'acquisition d'un large socle de connaissances générales avant de proposer une spécialisation d'au moins 4 ans ! La durée des études peut varier de 10 à 12 ans.

Les études de médecine sont divisées en 3 cycles :

- **1<sup>er</sup> cycle : de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> année**

Le premier cycle dure **3 ans** (PASS/LAS compris) et consiste en l'obtention du DFGSM (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales). Ce cycle est basé sur l'apprentissage des **sciences médicales fondamentales**.

Le programme comprend de la **sémiologie**, de la physiologie, de l'anatomie, de l'histologie, de l'hormonologie, etc. Les premières notions de pathologie, de pharmacologie ou de bactériologie apparaissent.

S'ajoutent à cela des **TP** (travaux pratiques), des **enseignements dirigés** et des **stages** en milieu hospitalier. 12 semaines de stage au minimum doivent être réalisées, réparties majoritairement durant l'année de FGSM3. Ces stages ont lieu à l'hôpital dans des services généraux ou spécialisés, par exemple en dermatologie, en réanimation, en cardiologie, etc.

La pratique commence avec un stage infirmier obligatoire de 4 semaines à temps plein, l'été suivant la première ou la 2<sup>ème</sup> année en fonction des dates de résultats (PASS/LAS).

En fin de 3<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le **DFGSM** (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales), reconnu au grade de licence.

- **2<sup>ème</sup> cycle : de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année**

Plus connu sous le nom « **d'externat** », ce cycle se concentre sur l'obtention du DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales). Durant ce cycle, qui dure **3 ans**, la pratique clinique prend une importance croissante. En effet, les externes sont **à la fois étudiants et salariés des CHU**, et touchent une rémunération dont le montant varie au fur et à mesure de leur avancée dans le cursus.

Ces trois années sont denses et permettent d'acquérir une **formation médicale complète** afin de se préparer au 2<sup>nd</sup> concours des études de médecine. Ce concours se compose de trois composantes qui sont : un examen de connaissances, un examen pratique et une note de parcours en fonction de ce qu'aura pu faire l'étudiant pendant ses années de formation (mobilités, associatif, doubles cursus, etc ...). A l'issue de ce concours il sera déterminé dans quelle filière s'orientera l'étudiant.

Le 2<sup>nd</sup> cycle a pour but l'enseignement des pathologies, de leur thérapeutique et de leur prévention. Sont au programme : gériatrie, appareil locomoteur, neurologie, oncologie, pédiatrie, etc.

Concernant les stages, un certain nombre de stages est à réaliser sur les 3 ans d'externat et certains terrains de stage sont obligatoires selon la fac. Au total, 25 gardes sont à effectuer au minimum sur les 3 ans.

A la fin de la 6<sup>ème</sup> année, les étudiants ayant validé leur 2<sup>nd</sup> cycle et ayant obtenu le Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) obtiennent le **DFASM (Diplôme de Formation Approfondie**

en **Sciences Médicales**), reconnu au grade de master.

- **3<sup>ème</sup> cycle : après la 6<sup>ème</sup> année**

L'internat dure de **3 à 6 ans**, en fonction de la spécialité choisie à l'issu des EDNi.

Les internes doivent effectuer un minimum de **6 stages semestriels** où ils sont membres de l'équipe médicale. Ils acquièrent progressivement de l'autonomie mais ils restent toujours sous la responsabilité des praticiens qui les forment et préparent en fin d'internat, une thèse d'exercice.

Au total, il existe **44 spécialités** : 13 d'entre elles sont dédiées à la pratique chirurgicale (urologie, chirurgie vasculaire, gynécologie-obstétrique, etc.) ; 30 autres relèvent de la discipline médicale (psychiatrie, pneumologie, radiologie et imagerie médicale, etc.). La biologie médicale est l'unique spécialité de la discipline biologique.

Après avoir validé stages, enseignements et mémoire, les internes obtiennent le DE de docteur en médecine, assorti du DES (diplôme d'études spécialisées) de la discipline suivie.

En parallèle de ses stages, l'interne prépare **sa thèse** dont il choisit le sujet. C'est la soutenance de cette dernière qui clôturera ses études et lui permettra l'obtention du **Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine**.

## Odontologie

Il existe plusieurs voies différentes pour exercer le métier de dentiste. La durée des études peut varier de **6 à 10 ans**.

Le dentiste a une formation médicale. Ses missions sont multiples et changent en fonction de **l'âge du patient** et de **ses besoins**. Il doit savoir soigner chaque patient en le rassurant.

Les études d'odontologie sont également divisées en 3 cycles :

- **1<sup>er</sup> cycle : 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année (dont PASS/LAS)**

Ce cycle a pour but l'obtention du DFGSO (Diplôme de Formation Générale en Sciences d'Odontologie). Il dure **3 ans**, et l'apprentissage y est **théorique et pratique**.

Le programme porte sur des connaissances **spécifiques** à l'odontologie telle que l'anatomie de la dent, de la tête et du cou, la structure et pathologies infectieuses de la dent, reconstitution et remplacements des dents et physiologie de la cavité buccale. S'ajoutent à cela des **enseignements de santé généraux** comme la santé publique, l'hygiène, l'imagerie médicale ainsi que la prévention.

Les **TP (travaux pratiques)** constituent environ deux tiers de l'emploi du temps et exigent l'acquisition d'une **trousse dentaire** (dents en ivoirine, kits de fraises, etc.) qui servira pendant toute la durée du cursus. Durant ces TP sont enseignés la pose d'une couronne, la dévitalisation de dent ou bien la sculpture de dents en cire.

Au cours de ces 3 années "**précliniques**", les étudiants seront amenés à se trouver face au patient, mais en position d'**observateurs** seulement. En effet, un **stage infirmier** de 4 semaines est mis en place afin que l'étudiant s'initie aux techniques de soins et de premiers secours. C'est aussi l'occasion pour l'étudiant de découvrir le fonctionnement d'une équipe médicale.

En fin de 3<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le DFGSO reconnu au

grade de licence.

- **2<sup>ème</sup> cycle : 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années**

Ce 2<sup>nd</sup> cycle, qui dure **2 ans**, consiste en l'obtention du DFASO (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques).

Au cours de ces 2 années "**cliniques**", les étudiants sont **salariés** des CHU, ils soignent leurs premiers patients tout en étant supervisés par leurs enseignants. Plusieurs stages dans des services hospitaliers autres que l'odontologie sont prévus, notamment en stomatologie (étude de la cavité buccale) ou en chirurgie maxillo-faciale. Ces stages représentent environ la **moitié du temps** de formation.

Les enseignements fondamentaux sont **approfondis** et complétés par d'autres matières comme la santé publique dentaire, l'odontologie légale et l'anesthésiologie. Quelques TP donnent lieu à des simulations permettant de s'exercer à la dissection sur supports synthétiques ou logiciels, à la réalisation d'appareils d'orthodontie, etc.

La validation de la 5<sup>ème</sup> année passe par l'obtention du **CSCT (certificat de synthèse clinique et thérapeutique)**. En fin de 5<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le DFASO (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques), reconnu au grade de **master**.

A la fin du 2<sup>nd</sup> cycle, les étudiants sont amenés à présenter le **concours de l'internat** ou non. Cela va déterminer les modalités du 3<sup>ème</sup> cycle de l'étudiant.

- **3<sup>ème</sup> cycle :**

Ce 3<sup>ème</sup> cycle peut s'effectuer de 2 manières :

- **Cycle court** : ce cycle dure **un an**, où l'étudiant garde le statut d'externe et doit effectuer un **dernier stage de 200h**

**minimum** auprès d'un chirurgien-dentiste en exercice. L'étudiant met en pratique ses acquis sur des patients. En parallèle, il est introduit aux notions de **comptabilité et d'économie de la santé**. Il effectue des stages hospitaliers, puis soutient une **thèse** qui lui permet d'obtenir le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire.

- **Cycle long** : Pour accéder au cycle long, l'étudiant doit tout d'abord passer le concours de l'internat. S'il est admis, il poursuit un cycle de spécialisation dont la durée est de 3 ou 4 ans en fonction du cursus choisi, à savoir :

1. **Orthodontie** (3 ans) : l'étudiant apprend à corriger les anomalies maxillo-faciales et les troubles occlusaux.
2. **Médecine Bucco-Dentaire** (3 ans) : l'étudiant se forme à la prise en charge des pathologies lourdes, des patients à risques, etc.
3. **Chirurgie orale** (4 ans) l'étudiant apprend à pratiquer des actes de chirurgie orale ou de chirurgie maxillo-faciale plus lourds.

Peu importe la spécialité, l'étudiant devient alors interne et **travaille en CHU**.

A la fin du cycle long, après la soutenance d'une thèse, l'étudiant reçoit le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire et un Diplôme d'Etudes Spécialisées ou DES.

## Maïeutique

Les sage-femmes (on dit sage-femme pour un homme également) ont pour mission d'accompagner les femmes enceintes tout au long de leur grossesse, de l'établissement du diagnostic jusqu'au jour de l'accouchement. Plus largement, ils assurent aussi le suivi gynécologique d'une femme de ses premières règles jusqu'à la ménopause.

Les études de maïeutique durent 5 ans et se divisent en 2 cycles :

- **Cycle 1 : de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> année**

Il consiste en l'obtention du DFGSMa (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques) et dure 3 ans (PASS/LAS compris).

Ce cycle est composé d'enseignements spécifiques à la maïeutique à savoir la gynécologie, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie.

A cela s'ajoutent des matières plus générales comme l'anatomie, la santé publique, la pharmacologie, la biologie, la physiologie et enfin la sémiologie ainsi que des notions de base sur les principales pathologies.

Ce cycle est rythmé par un enchaînement de périodes de cours puis de stages qui peuvent s'effectuer en CHU ou bien en milieu libéral. Les stages représentent **environ un tiers du temps de formation** des étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année et sont consacrés aux suivis prénatal (accompagnement de la grossesse), pernatal (l'accouchement) et post-natal.

En fin de 3<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le DFGSMa, reconnu au grade de licence.

- **Cycle 2 : 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années**

Il consiste en l'obtention du DFASMa (Diplôme de Formation Approfondis en Sciences Maïeutiques) et dure 2 ans. Il est axé sur la prévention et la détection des grossesses à risque.

Les enseignements sont approfondis et complétés par la formation à l'éthique, à la démarche clinique, au diagnostic anténatal ...

La pratique hospitalière prend une place prépondérante, avec **56 semaines de stage au total** (dont 6 mois consécutifs en fin de cursus). L'objectif est d'apprendre à réaliser un accouchement sans complication et à pratiquer l'examen clinique de la mère.

Le parcours personnalisé permet de moduler sa formation selon son projet professionnel : exercer à l'hôpital, en libéral ou faire de la recherche en laboratoire.

En fin de 5<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le **DFASMa** (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques), de grade master.

Pour obtenir le **DE** (Diplôme d'État) de sage-femme, il faut valider les enseignements, les stages, le **CSCT** (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique) et soutenir un mémoire.

## Pharmacie

Le métier de pharmacien dispose de multiples branches qui ne cessent de se développer, celles-ci permettent d'exercer ce métier de multiples manières.

En officine, le pharmacien délivre les médicaments prescrits sur ordonnance médicale. Il conseille et informe le patient sur le traitement à suivre.

Avec une spécialisation en biologie médicale, le pharmacien peut exercer dans un laboratoire d'analyses médicales.

Dans l'industrie pharmaceutique, il contribue à l'élaboration de nouveaux médicaments et à la surveillance des produits existants. Le milieu hospitalier, la recherche ou l'armée offrent aussi des opportunités.

Avec le double cursus pharmacien-ingénieur, les pharmaciens ont la possibilité de travailler sur le développement de nouveaux dispositifs médicaux.

Il existe également le parcours de pharmacien entrepreneur et le parcours recherche qui permet d'intégrer des équipes dans le design de nouveaux médicaments.

- **Cycle 1 : de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> année (PASS/LAS à DFGSP3)**

Ce cycle a pour but l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques), il dure 3 ans (du PASS/LAS à la DFGSP3), l'apprentissage y est principalement théorique.

Dans un premier temps, ce cycle se concentre sur l'apprentissage de nombreuses notions fondamentales de la pharmacie tel que la biochimie, la biologie humaine et végétale, l'immunologie, l'infectiologie, etc. Ensuite sont abordées des bases de pharmacologie, de galénique ainsi que de chimie thérapeutique.

Des enseignements optionnels sont à choisir en fonction de

l'orientation envisagée : **officine, industrie, entrepreneuriat ou préparation à l'internat.**

En parallèle de cela, les étudiants ont de nombreux TP (Travaux Pratiques), où, répartis en petits groupes, ils s'entraînent à réaliser des **manipulations et des tests** (par exemple en chimie ou en bactériologie). Enfin, les étudiants doivent effectuer plusieurs **stages officinaux obligatoires.**

En fin de 3<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le **DFGSP** (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques), reconnu au grade de licence

- **Cycle 2 : 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années (DFASP 1 et 2)**

Ce cycle de 2 ans est consacré à l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques).

Il débute par la 4<sup>ème</sup> année, charnière dans le cursus des étudiants en pharmacie. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, l'enseignement est commun (étude des maladies et de leur prise en charge thérapeutique, étude des effets secondaires et de la tolérance des médicaments ...), mais au début du 2<sup>nd</sup> semestre, les étudiants choisissent et entament leur spécialisation. 5 cursus sont possibles : l'officine, l'industrie, l'internat, la recherche et l'entrepreneuriat.

L'accès à l'internat est conditionné par un concours d'entrée, en début de 5<sup>ème</sup> année. En cas d'échec, l'étudiant devra s'orienter vers les autres filières ou redoubler son année.

Au cours de la 5<sup>ème</sup> année d'études, dite "année hospitalo-universitaire" ou AHU, les étudiants partagent leur temps entre l'université et l'hôpital. Tous les étudiants doivent effectuer **4 stages hospitaliers de 3 mois chacun**, cependant chaque filière offre des enseignements spécifiques.

Il est de plus en plus commun pour les étudiants en pharmacie de compléter les connaissances des filières industrie et internat par des masters particuliers selon le métier ou le domaine visé. Ces masters

s'effectuent en parallèle des études de pharmacie, grâce à un aménagement de l'emploi du temps, selon les universités.

En fin de 5<sup>ème</sup> année, les étudiants obtiennent le DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques), reconnu au grade de master.

- **Cycle 3 : 1 à 4 ans selon la spécialité choisie**

C'est un cycle particulier : sa durée n'est pas la même selon la filière choisie au cours du second cycle.

**Le cycle court** dure **1 an** et s'adresse aux étudiants ayant choisi les filières officine et industrie. L'année se partage alors entre 6 mois de cours et 6 mois de stages obligatoires et propres à chaque filière. Dans la filière industrie, les étudiants doivent valider un master en lien avec le domaine visé ou un diplôme d'ingénieur.

Pour les étudiants souhaitant faire un double cursus pharmacien-ingénieur à partir de la 2<sup>ème</sup> année, les deux dernières années du cursus (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années) se déroulent dans l'une des écoles d'ingénieurs partenaires de la Faculté de Pharmacie.

En fin d'année les étudiants sont amenés à soutenir une thèse afin d'obtenir le DE (Diplôme d'État) de Docteur en Pharmacie et le DES (Diplôme d'Etudes spécialisées) de la discipline suivie

**Le cycle long**, plus communément appelé **internat** est accessible aux étudiants ayant présenté et réussi le concours d'entrée. Ceux-ci ont alors accès à l'une des 3 spécialisations selon leur rang de classement : biologie médicale, pharmacie (orientation hôpital ou industrie) ou innovation et recherche pharmaceutique.

L'internat dure **4 ans** (contre 1 an pour le cycle court), où les étudiants alternent entre cours et stages à plein temps à l'hôpital ou en laboratoire selon la spécialité choisie.

En fin de cursus, les internes soutiennent une thèse d'exercice pour obtenir leur DES (Diplômes d'Etudes Spécialisées) et, par équivalence, le DE de Docteur en Pharmacie.

## Masso-kinésithérapie

La masso-kinésithérapie est une profession paramédicale permettant le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne, et des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

Elle a un champ d'action **très large** puisque que le masso-kinésithérapeute peut travailler en libéral (c'est le mode d'exercice le plus répandu) mais également dans le domaine hospitalier ou sportif... La patientèle est elle aussi très variée puisque la masso-kinésithérapie est indiquée dans de nombreuses pathologies (cardiaque, neurologique, traumatologique...), que ce soit pour soulager la douleur ou pour permettre la rééducation d'un membre atteint.

Les kinésithérapeutes travaillent en coopération avec les équipes de santé pour organiser une prise en charge globale du patient. Ils ont une méthode de diagnostic qui leur est propre, le **diagnostic kinésithérapique** (DK).

Sur les 5 ans de formation, 4 se déroulent au sein d'un IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie), dont les frais de scolarité s'élèvent, en moyenne, à **2000 € par an** à Lyon soit 8000 € pour la totalité du cursus. La formation se déroule à l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation) qui se trouve sur le site de Rockefeller.

La formation dure 4 ans (PASS/LAS non compris) et se déroule en 2 cycles :

- **Cycle 1 : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (K1 et K2)**

Le premier cycle dure 2 ans (**PASS/LAS non compris**) et comprend l'apprentissage d'enseignements fondamentaux comme l'anatomie, la physiologie, la cinésiologie mais aussi la biomécanique, la psychologie, la rhumatologie, la traumatologie...

L'enseignement théorique est complété par un enseignement pratique, avec des stages de découverte (18 semaines au total) et de nombreux Travaux Pratiques en anatomie palpatoire, massage, relaxation, mobilisation...

Les stages sont répartis différemment entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année :

- En K1, il y a 5 semaines de stage réparties sur l'année.
- En K2, 10 semaines de stage réparties en deux fois 5 semaines.
- **Cycle 2 : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année (K3 et K4)**

Ce 2<sup>ème</sup> cycle permet un abord des pathologies et de leur prise en charge, avec des enseignements comme la sémiologie, la traumatologie, la législation, la déontologie, etc...

La formation devient plus pratique avec un stage pré-professionnalisant de 3 mois en fin de 4<sup>ème</sup> année, appelé clinicat. Pendant la formation, les masso-kinésithérapeutes auront 8 à 9 stages en tout.

A l'issu du stage de 4<sup>ème</sup> année, un **mémoire de recherche** doit être rédigé pour valider la formation.

Une fois diplômé, le masso-kinésithérapeute a la possibilité d'exercer en libéral ou en hôpital.

Pour l'obtention du DE (Diplôme d'Etat) de Masso-kinésithérapeute à la fin de la 4<sup>ème</sup> année, il est nécessaire de valider les enseignements, les stages ainsi que le mémoire de recherche.

En parallèle il est possible de suivre un master 1 ou 2, et de continuer avec un doctorat. Il est également possible de se spécialiser avec la kinésithérapie respiratoire, kinésithérapie sportive...

# La L.AS

## Inscription en L.AS

La candidature en L.AS se fait via la plateforme Parcoursup. Les admissions étant indépendantes pour chaque licence, il sera donc possible d'être accepté dans une licence mais pas une autre. **La suite de l'inscription se déroulera ensuite sur les sites internet des différentes facultés.**

L'affectation de la faculté pour la mineure santé dépend de l'appartenance géographique. Pour les candidats hors-académie l'affectation dépend de la région.

L'inscription en L.AS suit les règles d'une inscription en licence classique, le redoublement est donc possible. On ne peut présenter cependant sa candidature pour entrer en 2<sup>ème</sup> année d'études de santé que **deux fois** durant les trois années de licence.

Pour plus d'informations à ce sujet vous pouvez vous rendre sur ce lien du ministère : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146432/suppression-de-la-paces-les-nouvelles-modalites-d-etudes-de-sante-publiees.html>

## Déroulement de l'année universitaire et enseignements

L'année universitaire se découpe en deux semestres agencés différemment en fonction des facultés. Le premier semestre débute en **septembre** et se termine en **décembre**, le second se déroule de **janvier à mai**. Dès le premier semestre les cours du bloc 1 de la mineure santé seront disponibles aux étudiants. Les cours des blocs 2A et 2B sortiront quant à eux au deuxième semestre.

Les enseignements de la mineure se dérouleront en ligne pour la partie cours, mais des enseignements dirigés en présentiel auront également lieu sur les sites des deux facultés de médecine. Les Séances d'Enseignement Présentiel Interactif (SEPI) seront

organisées sur plusieurs **jeudi matin** de janvier à mi-février. Les examens liés à la mineure auront lieu quant à eux courant **avril**.

Tous les étudiants LAS suivent les cours du bloc 1 mais les cours du bloc 2 sont différents en fonction des facultés et de leur rapport étroit ou plus éloigné avec les études de santé.

Les licences Maths et Informatiques (MI), Physique Chimie et Sciences de l'Ingénieur (PCSI), Psychologie et Sciences Cognitives (PSC) et Mention Droit suivent les enseignements du **bloc 2A**.

Les licences Science de la Vie et de la Terre (SVT) et Mention Science de la Vie – Biologie et humanités et Sciences pour la Santé suivent les enseignements du bloc **2B**.

Bloc 1 **6 ECTS (cours numérisé/SEPI\*)** commun à toute Licence d'origine

**Bloc 1**

Physiologie (6h/4h)  
 SHS (santé publique et présentation des métiers) (3h/2h)  
 Anatomie (6h/4h)  
 Initiation à la connaissance du médicament (3h/2h)

Bloc 2 **4 ECTS (cours numérisé/SEPI\*)**

selon la Licence d'origine

**Bloc 2A :**

Chimie (3h/2h)  
 Biochimie (3h/2h)  
 Histo BioDvprmt (3h/2h)  
 Biocell (3h/2h)

- Portail Mathématiques et Informatique (Lyon 1)
- Portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur (Lyon 1)
- Mention Droit (Lyon 3)
- Portail Psychologie et Sciences Cognitives (Lyon 2)

**Bloc 2B :**

SHS (6h/4h)  
 Biostatistiques (3h/2h)  
 Biophysique (3h/2h)

- Portail Sciences de la Vie et de la Terre (Lyon 1)
- Mention Sciences de la Vie – Biologie et humanités (Université Catholique de Lyon)
- Licence Sciences pour la Santé (Lyon 1)

**\*Séances d'Enseignement Présentiel Interactif**

## Modalités d'examen

Tous les étudiants auront une épreuve écrite courant avril. Celle-ci sera composée de **QCM**. A l'issue des contrôles de connaissances, un certain pourcentage de la promotion sera **grand admissible**, à partir d'une note minimale fixée par le jury et dans la limite de 50% du nombre de places, et pourra directement passer en 2<sup>ème</sup> année. Pour les personnes n'étant pas grands admissibles, un certain nombre d'étudiants (défini par le jury) ayant validé leur année pourra passer des **oraux** pour rentrer en 2<sup>ème</sup> année.

## Validation de la LAS

Pour passer en 2<sup>e</sup> année de santé il faut avoir validé **la majeure licence**, la **mineure santé** et être dans les admis.

En ce qui concerne la validation de la majeure licence, cela diffère entre les licences. Il faudra donc se référer à la licence choisie. En général la majeure licence vaut pour 2/3 et la mineure santé pour 1/3. Pour valider la mineure santé il faut avoir **une moyenne de plus de 10/20**. Il existe une **compensation** entre les blocs 1 et 2 pour avoir la moyenne.

Si le passage en 2<sup>e</sup> année de santé n'est pas possible mais que l'étudiant valide quand même un des blocs, il garde le bénéfice de la validation d'un bloc pour les années suivantes.

## QCM

Un QCM (Questions à Choix Multiples) se compose d'un énoncé et de cinq propositions ou « items » **numérotés de A à E**. Pour chaque item, l'étudiant doit évaluer si l'assertion proposée est juste ou fautive en tenant compte des données éventuelles de l'énoncé. Les réponses sont à reporter sur une grille de réponse optique. Attention, dans un QCM donné, tous les items peuvent être justes comme ils peuvent tous être faux.

## Notation :

Le QCM est noté selon le principe de discordance : chaque écart à la correction type (oublier une réponse vraie ou cocher une réponse fausse) fait diminuer la note. Il existe deux types de barèmes différents applicables aux épreuves QCM :

Nom du barème	0 écart	1 écart	2 écarts	3 écarts ou plus
« 10/5/2/0 »	10 points	5 points	2 points	0 point
« 10/0 »	10 points	0 point	0 point	0 point

Remarque : le barème le plus utilisé est le « 10/5/2/0 ». Pour les QCM avec une seule réponse possible on emploie le « 10/0 ».

## Méthodologie

### Prendre ses cours :

Tous les cours de la mineure santé seront publiés sur la plateforme **SIDES NG**, sous forme de diaporamas sonorisées. Le tutorat aide dans la prise de notes en mettant à votre disposition des **polycopiés de cours** au format Word ou PDF. L'étudiant peut choisir de les imprimer pour annoter au crayon, ou bien de les éditer directement sur son ordinateur selon les préférences personnelles. L'important est de privilégier la méthode qui permet d'apprendre le cours de manière exhaustive.

# Le Tutorat Mineure Santé

Le tutorat mineure santé est une aide apportée par les **étudiants en santé**, venant de toutes les filières MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kiné) pour les étudiants Las. Il provient de la collaboration entre le Tutorat Santé Lyon Est et le Tutorat Santé Lyon Sud.

Le tutorat est **gratuit, sans inscription** et concerne seulement la **mineur santé**. Il propose plusieurs services comme :

- La mise à disposition de **supports de cours**, qui sont mis à jour et disponibles en ligne gratuitement ou en format papier à prix coutant
- Des tests, appelés aussi colles, qui sont des **entrainements** similaires à l'examen final et qui sont disponibles en ligne et corrigés ensuite.
- Des **examens blancs**, qui sont des journées types des vrais examens, pour permettre de vous préparer au mieux.
- De nombreux **moyens de communication**, que ça soit en ligne avec les forums pour les questions de cours, sur les réseaux pour les autres questions, sur discord lors des permanences et en présentiel dès que vous nous voyez !
- Du soutien moral avec la possibilité d'avoir un **parrain** ou une **marraine** ayant réussi la LAS, disponible toute l'année pour répondre à vos questions et vous soutenir.
- Des **pré-rentrées** pour pouvoir appréhender au mieux votre LAS.
- Des **événements bien-être** qui vous permettront de vous détendre et de rencontrer d'autres étudiants grâce à plusieurs activités : sport, jeux de sociétés, pique-nique...

Le tutorat travaille en étroite collaboration avec les **professeurs** mais également avec l'administration pour vous proposer des services les plus **représentatifs** possible des exigences attendues

# Aides aux Etudiants

## Les Bourses du CROUS

**Bourses sur critères sociaux** : Destinées aux étudiants de moins de 28 ans, ces bourses sont attribuées en fonction de 3 critères :

- Les revenus fiscaux de la famille,
- Le nombre d'enfants à charge de la famille,
- L'éloignement du lieu d'étude par rapport au domicile familial

Pour demander une bourse sur critères sociaux, une seule démarche : constituer une demande de Dossier Social Étudiant (DSE) **du 15 janvier au 15 mai**.

Il est nécessaire d'indiquer, lors de la demande de bourse, **4 vœux d'études** envisagés pour l'année suivante, quelle que soit l'académie (**avant même d'avoir passé les examens de fin d'année ou d'avoir reçu les résultats de Parcoursup**).

Chaque étudiant ne peut présenter **qu'un seul dossier** même s'il est candidat dans plusieurs établissements ou s'il sollicite plusieurs aides.

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

### **Aides financières d'urgence :**

Ce fond permet d'apporter une aide financière personnalisée aux étudiants en difficulté. Celle-ci peut être ponctuelle ou annuelle en fonction des difficultés rencontrées.

Pour en bénéficier, vous devez d'abord effectuer une demande de bourse dans le cadre du dossier social étudiant (DSE) :

- **Aide ponctuelle exceptionnelle** : Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant **au cours de l'année universitaire**. L'aide ponctuelle est **cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite**.

- **Aide spécifique annuelle** : Cette aide est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle permet ainsi d'être exonéré.e des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est **cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle et une aide au mérite.**

Appeler le **0 806 000 278** pour se faire conseiller. Numéro ouvert **du lundi au vendredi de 9h à 17h** au prix d'un appel local non surtaxé. Un conseiller vous renseignera sur les aides disponibles et vous guidera dans vos démarches.

Les assistants sociaux sont mobilisés pour répondre au mieux à toutes les demandes urgentes, notamment financières avec l'attribution **d'aides spécifiques**.

Pour rentrer en contact avec le service social, il suffit d'un mail à [ssocial@crous-lyon.fr](mailto:ssocial@crous-lyon.fr) **en indiquant l'établissement d'inscription, la filière, le motif de la demande et les coordonnées téléphoniques.**

## Résidence CROUS

Les logements en résidences universitaires sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir au préalable rempli un Dossier Social Etudiant.

Demandez un logement entre le 15 janvier et le 15 mai et obtenez une réponse le 2 juillet sur **www.messervices.etudiant.gouv.fr**.

## Logement

**Visale : Caution gratuite couvrant les impayés (loyers et charges)**

La garantie VISALE est une assistance gouvernementale accordée par **Action Logement** à destination des jeunes de moins de 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de **défaillance de paiement**.

Ce dispositif est **entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire**. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral.

Visale peut se mettre en place dans **tous les types de parcs** de location : aussi bien **privés** que **conventionnés**.

Visale dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur et couvre les loyers et charges impayés du logement de l'étudiant.

**Une solution rapide et simple** : Toutes vos démarches s'effectuent dans votre espace personnel sécurisé sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr).

### **Loca Pass : Aide pour le dépôt de garantie d'une location**

L'AVANCE LOCA-PASS® permet de verser immédiatement **le dépôt de garantie** demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois.

Son montant est de **1 200 € maximum**.

Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

### **APL**

Elle concerne tous les étudiants.

Pour bénéficier de l'APL, il faut être locataire à titre principal d'un logement, neuf ou ancien, faisant l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État.

### **Conditions d'attribution**

Le montant de l'APL est variable. Il est calculé en fonction des **ressources, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du montant du loyer et du statut d'occupation.**

L'étudiant paye uniquement la part du loyer restant à sa charge.

**À noter** : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales des parents pour les enfants de moins de 20 ans. L'étudiant qui choisit de bénéficier des aides au logement n'est donc plus considéré comme étant à la charge de ses parents pour l'ouverture des droits aux prestations familiales.

**<http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2019/aide-au-logement-etudiant>**

### **Impôts**

Déclarer personnellement vos revenus ou être rattaché.e au foyer fiscal parental ?

- **Vous étiez mineur.e au 31 décembre 2019**
  - ⇒ Vous êtes automatiquement rattaché au foyer fiscal parental. Pas de déclaration personnelle à effectuer.
- **Vous avez atteint votre majorité au cours de l'année 2019**
  - ⇒ Vous devez remplir votre propre déclaration de revenus à compter de la date de votre majorité ou demander un rattachement au foyer fiscal parental.
- **Vous aviez entre 18 ans et 24 ans (moins de 25 ans) au 1er janvier 2019**
  - ⇒ Vous devez remplir votre propre déclaration de revenus ou demander un rattachement au foyer fiscal parental.
- **Vous aviez 25 ans ou plus au 1er janvier 2019**

⇒ Vous devez obligatoirement remplir votre propre déclaration de revenus.

**Effectuer votre propre déclaration de revenus vous permet, si vous assumez vos charges seul-e, de bénéficier de certains avantages.**

## Santé

### CMU

La CMU-C vous donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire de vos dépenses de santé. Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

- Vous pouvez consulter tout professionnel de santé (en cabinet, à l'hôpital, en clinique).
- Aucun dépassement d'honoraires ne peut vous être facturé sauf en cas d'exigence particulière de votre part.
- En cas d'hospitalisation, le forfait journalier est pris en charge sans limitation de durée.
- La CMU-C prend également en charge vos prescriptions : médicaments, analyses médicales...

#### **Les conditions d'accès**

Pour bénéficier de la CMU-C, il faut remplir trois conditions.

##### **1- Résider en France de manière régulière**

Il faut avoir la nationalité française ou être titulaire d'un titre de séjour ou bien avoir entamé des démarches pour obtenir un titre de séjour.

##### **2- Résider en France de manière stable**

Il faut résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélémy ou à Saint-Martin, de manière ininterrompue depuis plus de trois mois.

##### **3- Avoir des ressources inférieures à un plafond**

Les ressources prises en compte sont celles des **douze derniers mois**.

Le plafond de ressources varie selon le **lieu de résidence** et la **composition du foyer**

## **ACS : Aide à la complémentaire santé**

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est une aide qui ouvre droit à une réduction sur le montant de votre cotisation à une complémentaire santé.

### **L'ACS vous donne droit**

- Au bénéfice des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires ;
- A des tarifs maximum applicables par le dentiste pour certains soins de prothèse dentaire et d'orthodontie. Ces tarifs maximums s'appliquent que vous ayez ou non souscrit un contrat de complémentaire santé ;
- A la dispense totale d'avance des frais pour vos dépenses de santé
- A l'exonération de la participation forfaitaire de 1 € et des franchises

## **Alimentaire**

Bénéficiez d'une **épicerie solidaire**, d'une **aide alimentaire**, d'**animations régulières**, et de **réductions sur les événements sportifs & culturels** de Lyon/Villeurbanne grâce à **l'Agoraé**.

L'Agoraé offre un accès à une **épicerie solidaire** où tous les produits sont à prix réduits : alimentaire, vie courante et même occasionnellement vêtement via des vides-dressings.

**C'est donc un service proposé spécifiquement pour les étudiants avec moins de revenus**

Pour bénéficier de l'accès à l'épicerie solidaire, il est nécessaire de faire une demande aux responsables. Il faudra ainsi remplir un petit tableau de vos ressources pour vérifier ce qu'il vous reste chaque mois après les dépenses obligatoire (loyer, internet, scolarité, emprunts...)

Pour discuter avec les responsables, envoyez un mail à **agorae@gaelis.fr**

## **Soutien psychologique**

**Au niveau de la faculté :**

**Le SSU Lyon 1 :**

Le service de santé universitaire (SSU) de Lyon 1 propose des consultations gratuites et un suivi psychologique et médical toute l'année. Ce service est accessible à tous les étudiants de Lyon 1 peu importe leur site d'étude (la Doua, Rockefeller, Lyon Sud...).

Vous pourrez prendre rendez-vous avec des professionnels de santé comme des médecins, infirmier.e.s, psychologues. Ces professionnels font des consultations et permanences tous les jours sur le site de La Doua et le mardi sur la Faculté Lyon Sud.

Pour prendre rendez-vous il suffit d'envoyer un mail à [ssu@univ-lyon1.fr](mailto:ssu@univ-lyon1.fr) ou par téléphone au **04 27 46 57 57**.

**Le dispositif contre les violences :**

Si vous êtes victime de discrimination, harcèlement ou violences quelles qu'elles soient (physiques, psychologiques, sexuelles...) au sein de l'université Lyon 1, que les personnes impliquées soient des étudiants ou des personnels universitaires, vous pouvez remplir un formulaire de signalement en ligne.

Le formulaire se trouve à l'adresse <https://signalement.univ-lyon1.fr/>

## **Au niveau national :**

### **Happsy Hours :**

Les Happsy Hours sont des consultations en ligne avec des psychologues pour vous aider, en tant qu'étudiant, à faire face aux possibles situations de mal-être que vous pourriez traverser et qui pourraient vous empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire. Il suffit de prendre rendez-vous sur leur site en ligne [www.apsytude.com](http://www.apsytude.com)

### **Numéros utiles :**

Enfin, voici une liste non exhaustive de numéros utiles si vous êtes en difficulté :

- Fil Santé Jeunes : **0800 235 236** (*gratuit et anonyme, 7j/7, de 9h à 23h*)
- Violences Femmes Info : **3919** (*gratuit et anonyme, du Lundi au Samedi, de 9h à 19h, ne figure pas sur la facture téléphonique, anonyme et gratuit*)
- SOS Homophobie : **01 48 06 42 41** (*Non surtaxé, anonyme, du Lundi au Vendredi de 18h à 22h, le Samedi de 14h à 16h, le Dimanche de 18h à 20h*)
- Tabac Info Service : **3989** (*non surtaxé, du Lundi au Samedi, de 8h à 20h*)
- Alcool Info Service : **0 980 980 930** (*Non surtaxé, Anonyme, 7j/7, de 8h à 2h*)
- Drogues Info Service : **0 800 23 13 13** (*gratuit et anonyme, 7j/7, de 8h à 2h*)
- Suicide Ecoute : **01 45 39 40 00** (*gratuit et anonyme, 24h/24, 7j/7*)
- Croix-Rouge Écoute : **0 800 858 858** (*gratuit, 7j/7, 8h à 20h*)
- SOS Amitié : **09 72 39 40 50** (*gratuit, 7j/7, 24h/24*)

# Lexique

## A

---

**ACTES** : Association de Coopération avec les Territoires africains pour l'Éducation et la Santé.

**AMEUSO** : Association Médicale des Etudiants de l'Unité Sud - Ouest.

**Amphi (théâtre)** : Salle de cours de grande taille pour les cours magistraux. On parle d'amphi maître lorsque le professeur est présent et d'amphi esclave lorsque le cours est diffusé en visioconférence.

**Annales** : Documents regroupant les sujets (et les corrections) soit des épreuves des concours précédents soit des épreuves du tutorat des années antérieures.

## B

---

**BMLS** : Bal Médecine Lyon Sud.

**Boîte à colles** : Etablissement privé qui prépare les étudiants en premières d'études de santé (cf préparations privés).

**BU (Bibliothèque Universitaire)** : La bibliothèque de la faculté. C'est l'endroit où les étudiants peuvent travailler et emprunter des livres.

## C

---

**Carabin** : Etudiant en médecine.

**Claroline Connect** : Plateforme pédagogique de l'UCBL1 (intranet). S'y trouvent tous les supports de cours, les épreuves du Tutorat... C'est LE site de l'étudiant en 1<sup>ère</sup> année d'études de santé.

**CM (Cours Magistraux)** : Enseignements réalisés en promotion complète.

**Colle** : Entraînement hebdomadaire pour permettre aux étudiants de

s'entraîner.

## E

---

**ECNi** : Examen Classant National informatisé.

**ED (Enseignement Dirigé)** : Séance d'application des cours reçus (généralement sous forme de QCM) en groupe de 250 - 300 étudiants.

**ESA** : Ecole de Santé des Armées : surnommée « La boîte » par les élèves militaires, cette structure est la seule à former les médecins militaires français qui étudient dans les deux facultés lyonnaises.

**EVE** : Espace Vie Etudiant.

**Externe** : Désignation des étudiants en médecine de la 3ème à 6ème année. Ces étudiants travaillent quasiment « en alternance » entre la faculté et l'hôpital.

## F

---

**FM** : Forum des Métiers.

## G

---

« **Grille** » ou « **grille de réponse** » : Pour le tutorat et pour la faculté, la grille est une simple feuille sur laquelle figure tous les numéros de QCMs de l'épreuve (voir « grille de réponse optique »). C'est seulement cette grille que l'on rend à la fin de toute épreuve, après avoir noirci les cases correspondant à des items vrais (voir item).

## H

---

**Histologie** : Etude des tissus.

## I

---

**Item** : Affirmation faisant partie intégrante d'un QCM que l'on doit cocher si elle est vraie. On compte habituellement 5 items par QCM, listés de A à E.

## L

---

**L.AS** : Licence Accès spécifique Santé

## M

---

**Maïeutique** : Désigne l'art de l'accouchement. Le terme sage-femme fait référence à la connaissance du corps de la femme et non au sexe du praticien. Un(e) sage-femme est également appelé(e) un(e) maïeuticien(ne).

**MCC** : Modalités du Contrôle des Connaissances.

**MPU** : Médecine Préventive Universitaire.

## N

---

**Numerus Apertus** : Nombre de places attribuées par région chaque année à chacune des filières de santé, il est à noter que ce nombre est modulable dans une certaine mesure par les facultés en fonction de leur capacités d'accueil.

## P

---

**PASS** : Parcours accès spécifique santé. Terme désignant une première année à l'issue de laquelle l'étudiant peut s'orienter en études de santé ou continuer la licence spécifique à la mineure choisie.

**P1** : Terme ancien désignant la Première Année d'études de santé.

**Préparations Privées (ou Prépas)** : Entreprises privées de soutien d'étudiants, non officielles.

## Q

---

**QCM** : Questionnaire à Choix Multiple.

**QROC** : Question à Réponse Ouverte Courte.

## R

---

**RU** : Restaurant Universitaire.

## **S**

---

**Santard** : Etudiant militaire de l'ESA (Ecole de Santé des Armées).

**SIDES** : Plateforme pédagogique nationale utilisé par les étudiants pour le passage d'épreuves, sera peut-être utilisé pour les 1ères années avec la réforme.

## **T**

---

**TCL** : Transport en Commun Lyonnais.

**Tronc Commun** : terme désignant les matières en commun pour toutes les filières (médecine, pharmacie, sage-femme, kiné, ergo, dentaire).

## **U**

---

**UCBL1 (Université Claude Bernard Lyon 1)** : la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud fait partie intégrante de l'Université Claude Bernard Lyon 1, commune à de nombreuses autres filières.

**UE (Unité d'Enseignement)** : terme désignant une matière voire une combinaison de plusieurs matières.

**UE Spécifique** : Unité d'enseignement qui comporte des cours plus spécialisés pour les différents types d'études accessibles en 2<sup>ème</sup> année : Médecine, Kinésithérapie, Pharmacie, Sage-Femme/Maïeutique et Dentaire.

**UFR/UER** : Unité de Formation et de Recherche / Unité d'Enseignement et de Recherche.

# Contacts

## Tutorat Mineure Santé Lyon

-  : tutoratmineuresantelyon
-  : @TutosLAS\_Lyon
-  : [tutoratssante.las@univ-lyon1.fr](mailto:tutoratssante.las@univ-lyon1.fr)
-  : <http://tutoratlyonsud.univ-lyon1.fr/>
-  : <https://tutoratlyonest.univ-lyon1.fr/>
-  : tutoratsmineuresantelyon
-  : Tutorat Santé Lyon Sud / Tutorat Santé Lyon Est

## Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

**Adresse postale** : 165, Chemin du Petit Revoyet - BP 12 – 69 921 Oullins CEDEX

 : 04 26 23 59 05

## Faculté de médecine et de pharmacie Lyon Est

**Adresse postale** : 8 Avenue Rockefeller – 69003 Lyon 3<sup>ème</sup> arrondissement

 : 04 78 77 70 00

## Université Claude Bernard Lyon 1 (UCLBL1)

**Adresse postale** : 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne CEDEX

 : 04 72 43 19 73

## Médecine Préventive Universitaire

**Adresse postale** : 6, Rue de l'Emetteur - 69 100 Villeurbanne

 : 04 27 46 57 57

## Association Médicale des Etudiants de l'Unité Sud-Ouest (AMEUSO)

**Adresse postale** : 165, Chemin du Petit Revoyet - BP 12 – 69 921 Oullins CEDEX

 : 04 26 23 59 15

 : [contact@ameuso.org](mailto:contact@ameuso.org)

## Association des Carabins de Lyon Est (ACLE)

**Adresse postale** : 8 Avenue Rockefeller, 69003 Lyon 3<sup>ème</sup> arrondissement

 : 07 77 37 54 70

 : [contact@acle.net](mailto:contact@acle.net)

## Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

**Adresse postale** : 59, Rue de la Madeleine - 69 365 Lyon CEDEX 07

 : 04 72 80 17 70 -> Bourses Etudiantes : 04 13 38 40 01

## Service de Santé Universitaire (SSU)

**Adresse postale** : 165 rue du Petit Revoyet 69600 Oullins, Bâtiment administratif, RDC

 : 04 27 46 57 57

 : [ssu@univ-lyon1.fr](mailto:ssu@univ-lyon1.fr)



NOTES :.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



